

MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
MRC LA HAUTE-CÔTE-NORD
PROVINCE DE QUÉBEC

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Bergeronnes tenue à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 424, rue de la Mer le 6 juillet 2026 à 19 h 00 sous la présidence de Luc Gilbert, maire.

Sont présents : Martin Simard, conseiller siège numéro 1
Hélène Simard, conseillère siège numéro 2
Christian Bernard Oyourou, conseiller siège numéro 3
François Ancil, conseiller siège numéro 4
Hervé Gaudreault, conseiller siège numéro 5
Alain Gauthier, conseiller siège numéro 6

Est également présente : Nicole Maltais, directrice générale

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM ET MOT DU MAIRE ;
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ⁽⁵⁰⁷³⁾ ;
3. DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2026 ⁽⁵⁰⁷⁴⁾ ;
4. DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUIN 2026 ⁽⁵⁰⁷⁵⁾ ;
5. DOSSIER DE LA MAIRIE ;
6. DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE :
 - 6.1. Demande de dégrèvement ⁽⁵⁰⁷⁶⁾ ;
 - 6.2. Aliénation du lot 6 542 627 du cadastre du Québec ⁽⁵⁰⁷⁷⁾ ;
 - 6.3. Programme Nouveaux horizons pour les aînés – Demande d'aide financière pour le terrain de pickleball ⁽⁵⁰⁷⁸⁾ ;
 - 6.4. Programme Nouveaux horizons pour les aînés- Demande d'aide financière pour l'atelier de menuiserie ⁽⁵⁰⁷⁹⁾ ;
 - 6.5. Fonds pour bâtir des collectivités fortes du gouvernement du Canada ⁽⁵⁰⁸⁰⁾ ;
 - 6.6. Carrefour Jeunesse Emploi – renouvellement du bail et acceptation des modifications proposées ⁽⁵⁰⁸¹⁾ ;
 - 6.7. Explos-Nature – Appui au projet *Entre ciel et estuaire* ⁽⁵⁰⁸²⁾
7. DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES :
 - 7.1. Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la Municipalité du mois de juin 2026 ⁽⁵⁰⁸³⁾ ;
 - 7.2. Dépôt et acceptation de la liste des comptes du Camping Bon-Désir du mois de juin 2026 ⁽⁵⁰⁸⁴⁾ ;
8. DOSSIERS DES TRAVAUX PUBLICS :
 - 8.1. Octroi de contrat – Réfection de la côte de la rue Otis ⁽⁵⁰⁸⁵⁾ ;
9. DEMANDES DE COTISATION ANNUELLE, D'ADHÉSION OU DE PUBLICITÉ :
 - 9.1. Corporation B.E.S.T. Golf de Tadoussac – Partenariat publicitaire avec le Club de golf Tadoussac saison 2026 ⁽⁵⁰⁸⁶⁾ ;
 - 9.2. Randonnée Vélo Santé Alcoa 2026 – Demande de contribution financière ⁽⁵⁰⁸⁷⁾ ;
10. CORRESPONDANCE ;
11. AFFAIRES NOUVELLES ;
12. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES ;
13. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.



N° de résolution
ou annotation

Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du maire

Le président d'assemblée constate le quorum et déclare la séance ouverte.

26-07-5073

Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Simard
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert.

26-07-5074

Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2026

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Gauthier
APPUYÉ PAR le conseiller François Anctil
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2026, dont copie conforme a été transmise à tous les membres du conseil dans les délais prévus par *l'article 201 du Code municipal du Québec*, soit, par la présente, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

26-07-5075

Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juin 2026

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Gauthier
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juin 2026, dont copie conforme a été transmise à tous les membres du conseil dans les délais prévus par *l'article 201 du Code municipal du Québec*, soit, par la présente, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

26-07-5076

Aliénation du lot 6 542 627 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT QU'une offre d'achat conforme à la *Politique concernant la vente de terrains municipaux* a été déposée pour le lot 6 542 627 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de procéder à la vente dudit lot conformément aux conditions établies ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR le conseiller François Anctil
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité des Bergeronnes accepte l'offre d'achat déposée pour le lot 6 542 627 du cadastre du Québec, le tout selon les conditions prévues à ladite offre ainsi qu'à la *Politique concernant la vente de terrains municipaux* adoptée le 22 août 2022 ;

QUE le maire et la direction générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité des Bergeronnes, la promesse d'achat sous seing privé, l'acte de vente devant notaire ainsi que tout document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.



N° de résolution
ou annotation

26-07-5077

Carrefour Jeunesse-Emploi de la Haute-Côte-Nord renouvellement du bail et autorisation des travaux d'aménagement intérieur

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes est propriétaire de l'immeuble dans lequel sont situés les locaux occupés par le Carrefour jeunesse-emploi de La Haute-Côte-Nord (CJEHCN) ;

CONSIDÉRANT QUE le bail liant les parties arrive à échéance et que le CJEHCN a manifesté son intérêt à poursuivre ses activités dans les locaux actuels ;

CONSIDÉRANT QUE le CJEHCN a présenté à la Municipalité un projet de réaménagement intérieur visant à optimiser les espaces, améliorer la confidentialité des rencontres et offrir un environnement de travail mieux adapté à sa clientèle et à son personnel ;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit notamment l'installation de cloisons vitrées et diverses modifications au deuxième étage de l'immeuble conformément au plan d'aménagement soumis au conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît l'importance des services offerts par le Carrefour jeunesse-emploi de La Haute-Côte-Nord à la population et souhaite favoriser le maintien de ceux-ci sur le territoire des Bergeronnes ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité accepte d'assumer le coût des travaux autorisés, incluant notamment l'installation des cloisons vitrées faisant l'objet d'une soumission de 17 770,19 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE les parties conviennent que les coûts assumés par la Municipalité relativement à ces travaux seront récupérés par l'ajout d'un montant au loyer mensuel pour une période de trois ans ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Gauthier

APPUYÉ PAR le conseiller Hervé Gaudreault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité des Bergeronnes renouvelle le bail intervenu avec le Carrefour jeunesse-emploi de La Haute-Côte-Nord pour une période de cinq (5) ans ;

QUE la Municipalité accepte les modifications proposées aux locaux du deuxième étage conformément aux plans et documents déposés au conseil ;

QUE la Municipalité autorise la réalisation des travaux requis et le paiement des factures afférentes ;

QUE le coût des travaux assumé par la Municipalité soit ajouté au loyer du locataire sous forme d'un montant mensuel réparti pour une durée de trois (3) ans ;

QUE le maire et la direction générale soient autorisés à négocier les modalités finales du bail, le nouveau bail ainsi que tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

26-07-5078

Demande d'aide financière – Programme Nouveaux Horizons pour les aînés – Aménagement d'une infrastructure de pickleball à la patinoire municipale

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes souhaite aménager sa patinoire municipale afin d'en faire un espace communautaire accessible quatre saisons favorisant le vieillissement actif, la participation sociale, les saines habitudes de vie et les échanges intergénérationnels ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond à un besoin clairement identifié par les personnes aînées lors de la démarche de consultation réalisée dans le cadre de la Politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) 2023-2026, où le développement du pickleball a été retenu comme une priorité ;



N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE les activités de pickleball actuellement offertes dans le gymnase de la polyvalente connaissent une forte popularité auprès des personnes âgées de 55 ans et plus, mais que la capacité d'accueil, les plages horaires limitées ainsi que les frais de location restreignent la participation de plusieurs citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit l'installation d'un revêtement sportif permettant l'aménagement de quatre terrains de pickleball sur la patinoire municipale existante, tout en conservant sa vocation hivernale, ainsi que l'installation de casiers libre-service contenant les équipements nécessaires à la pratique de cette activité ;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative permettra de transformer une infrastructure municipale existante en un lieu de rassemblement accessible gratuitement durant une grande partie de l'année, favorisant ainsi l'activité physique, le maintien de l'autonomie, le bénévolat, le mentorat entre pairs et les échanges entre les générations ;

CONSIDÉRANT QUE le projet contribuera à réduire l'isolement social des personnes âgées, à améliorer leur qualité de vie ainsi qu'à renforcer le sentiment d'appartenance et la vitalité de la communauté ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité privilégie l'optimisation de ses infrastructures existantes afin d'offrir davantage de services à la population tout en maximisant les investissements publics ;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet est estimé à 87 195 \$, que la Municipalité souhaite présenter une demande d'aide financière de 50 000 \$ dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés et qu'elle s'engage à assumer une contribution financière de 37 195 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Ancil

APPUYÉ PAR le conseiller Martin Simard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité des Bergeronnes dépose une demande d'aide financière au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés afin de réaliser le projet d'aménagement d'une infrastructure de pickleball sur la patinoire municipale, incluant l'installation d'un revêtement sportif, l'aménagement de quatre terrains ainsi que l'installation de casiers libre-service destinés au prêt d'équipements ;

QUE la Municipalité sollicite une aide financière maximale de 50 000 \$ dans le cadre de ce programme ;

QUE la Municipalité confirme sa participation financière au projet pour un montant de 37 195 \$, correspondant à la portion des coûts non couverte par l'aide financière demandée ;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité des Bergeronnes, tout document nécessaire au dépôt de cette demande d'aide financière ainsi qu'à la réalisation du projet, advenant l'octroi de l'aide.

26-07-5079

Programme Nouveaux Horizons pour les aînés – Demande d'aide financière pour l'atelier de menuiserie



N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement des Escoumins souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés pour la réalisation d'un atelier communautaire de menuiserie ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est réalisé en partenariat avec la Municipalité Les Bergeronnes et la Municipalité Les Escoumins ;

CONSIDÉRANT QUE l'atelier communautaire de menuiserie serait aménagé dans l'édifice municipal situé au 424, rue de la Mer, aux Bergeronnes ;

26-07-5080



N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise à offrir aux personnes âgées un lieu favorisant le partage des connaissances, le bénévolat, la participation sociale, les échanges intergénérationnels et le maintien d'un mode de vie actif ;

CONSIDÉRANT QUE les modalités de réalisation du projet, les responsabilités de chacune des parties ainsi que les conditions d'utilisation des locaux feront l'objet d'ententes à être définies et approuvées ultérieurement par les partenaires ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Gauthier
APPUYÉ PAR le conseiller Hervé Gaudreault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité des Bergeronnes appuie la demande d'aide financière qui sera déposée par la Corporation de développement des Escoumins dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés pour la réalisation d'un atelier communautaire de menuiserie ;

QUE la Municipalité confirme son intention de collaborer à la réalisation de ce projet et de mettre à la disposition de celui-ci un local situé dans l'édifice municipal du 424, rue de la Mer, sous réserve des modalités qui seront convenues entre les partenaires ;

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer tout document requis relativement au dépôt de la demande d'aide financière ou à la confirmation de l'appui de la Municipalité ;

QUE toute entente de partenariat, de financement, de gestion ou d'utilisation des locaux découlant de ce projet soit soumise à l'approbation du conseil municipal avant sa signature.

Demande d'aide financière – Fonds pour bâtir des collectivités fortes (FBCF) – Travaux prioritaires de réfection liés à une mise aux normes en eaux usées – Planification et conception

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes est en situation de non-conformité relativement à ses ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées et qu'elle doit poursuivre les démarches nécessaires afin de réaliser les travaux requis pour la mise aux normes de ses infrastructures ;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du projet de mise aux normes du traitement des eaux usées nécessite au préalable la planification et la conception de travaux prioritaires de réfection du réseau d'égout visant notamment à réduire les apports d'eaux parasites et à permettre la séparation des eaux pluviales ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux constituent une étape essentielle à la poursuite du projet global de mise aux normes des infrastructures municipales et au maintien de la capacité de développement de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds pour bâtir des collectivités fortes (FBCF), sous le volet Projets d'infrastructure locale – Projet de planification, afin de financer les services professionnels liés à la planification et à la conception des travaux prioritaires de réfection des conduites d'égout ;

CONSIDÉRANT QUE le coût total admissible du projet est estimé à 400 000 \$ et que la Municipalité sollicite une contribution financière de 160 000 \$ représentant 40 % des coûts admissibles du projet ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Simard
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds pour bâtir des collectivités fortes (FBCF) pour le projet intitulé « Travaux prioritaires de réfection liés à une mise aux normes en eaux usées – Planification et conception » ;

QUE la Municipalité confirme son engagement à réaliser le projet conformément aux modalités du programme, advenant l'obtention de l'aide financière ;

QUE la Municipalité confirme que les sommes nécessaires à la réalisation du projet et à sa contribution financière seront prévues conformément aux exigences du programme et aux disponibilités budgétaires ;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Nicole Maltais, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité des Bergeronnes, la demande d'aide financière ainsi que tout document, engagement ou convention nécessaire au dépôt de la demande, à l'obtention de l'aide financière et à la réalisation du projet.

26-07-5081

Demande de dégrèvement pour la tarification d'aqueduc et de poubelles – 39, rue Otis

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de l'immeuble situé au 39, rue Otis ont présenté à la Municipalité une demande de dégrèvement de taxes ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été reçue plus tôt au cours de l'année 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires avaient entrepris des démarches auprès de la MRC afin d'obtenir une modification susceptible d'avoir une incidence sur la classification de leur immeuble et, par conséquent, sur la nécessité d'accorder un dégrèvement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a jugé opportun de reporter sa décision jusqu'à ce que le traitement de cette demande soit complété ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du résultat de ces démarches et de l'ensemble des informations soumises au soutien de la demande ;

CONSIDÉRANT QU'il est possible pour les propriétaires d'apporter les modifications nécessaires au logement afin que l'immeuble ne soit plus considéré comme comportant deux logements ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil estime, dans les circonstances, qu'il n'y a pas lieu d'accorder le dégrèvement demandé ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Christian Bernard Oyourou

APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Simard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité des Bergeronnes refuse la demande de dégrèvement de taxes présentée par les propriétaires de l'immeuble situé au 39, rue Otis ;

QUE le conseil invite les propriétaires à effectuer les modifications requises afin que l'immeuble soit conforme à l'usage souhaité et ne soit plus considéré comme comportant deux logements, le cas échéant ;

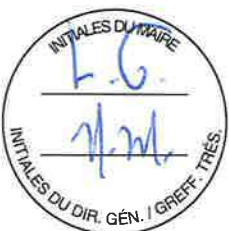
QUE copie de la présente résolution soit transmise aux propriétaires concernés.

26-07-5082

Explos-Nature – Appui au projet *Entre ciel et estuaire*

CONSIDÉRANT QUE l'Observatoire d'oiseaux de Tadoussac et l'équipe de plongée scientifique d'Explos-Nature souhaitent réaliser le projet « Entre ciel et estuaire : ensemble pour la protection des écosystèmes côtiers » ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet sera déposé dans le cadre du Programme canadien d'opportunités en sciences environnementales au Canada



N° de résolution
ou annotation

d'Environnement et Changement climatique Canada et qu'il se déroulera de l'automne 2026 à l'hiver 2029 ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet mettra à profit l'expertise multidisciplinaire d'Explos-Nature en ornithologie, en plongée scientifique, en recherche et en éducation afin d'améliorer les connaissances sur les écosystèmes côtiers de l'estuaire du Saint-Laurent et sur les espèces qui y vivent ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes reconnaît l'importance de protéger les milieux naturels côtiers, tant pour la conservation de la biodiversité que pour le maintien de la qualité de vie des citoyens, l'attractivité du territoire et le développement d'un tourisme durable ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet contribuera à l'acquisition de nouvelles connaissances scientifiques favorisant une meilleure protection des écosystèmes côtiers et des services écologiques qu'ils procurent aux communautés ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Hervé Gaudreault
 APPUYÉ PAR le conseiller Christian Bernard Oyourou
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité des Bergeronnes appuie le projet « Entre ciel et estuaire : ensemble pour la protection des écosystèmes côtiers » présenté par l'Observatoire d'oiseaux de Tadoussac et l'équipe de plongée scientifique d'Explos-Nature dans le cadre du Programme canadien d'opportunités en sciences environnementales au Canada d'Environnement et Changement climatique Canada ;

QUE la Municipalité reconnaisse la pertinence et les retombées positives de ce projet pour la protection des écosystèmes côtiers de l'estuaire du Saint-Laurent, pour l'avancement des connaissances scientifiques ainsi que pour le développement durable de notre région ;

QUE la Municipalité s'engage, dans la mesure de ses moyens, à contribuer au rayonnement du projet en diffusant, par l'entremise de ses outils de communication, les informations et les activités en lien avec cette initiative ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à Explos-Nature à titre d'appui officiel à leur demande d'aide financière.

26-07-5083

Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la Municipalité du mois de juin 2026

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Hervé Gaudreault
 APPUYÉ PAR le conseiller Alain Gauthier
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes, telle que présentée, et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme de cent trente-six mille quatre cent dix-neuf dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents (136 419,99 \$).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de juin 2026 ;

Je, Nicole Maltais, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de cent trente-six mille quatre cent dix-neuf dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents (136 419,99 \$).

Dépôt et acceptation de la liste des comptes du Camping Bon-Désir du mois de juin 2026

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Gauthier
 APPUYÉ PAR le conseiller Martin Simard
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS



N° de résolution
ou annotation

D'accepter la liste des comptes, telle que présentée, et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme de quarante et un mille deux cent quatre-vingts dollars et quatre-vingt-trois cents (41 280,83 \$).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de juin 2026:

Je, Nicole Maltais, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de quarante et un mille deux cent quatre-vingts dollars et quatre-vingt-trois cents (41 280,83 \$).

26-07-5085

Réfection de la côte sur la rue Otis – Octroi d'un contrat

CONSIDÉRANT QUE les fortes pluies survenues au printemps 2026 ont causé une détérioration importante du talus situé en bordure de la rue Otis, compromettant la stabilité de l'infrastructure municipale ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'intervenir rapidement afin de prévenir une aggravation de la situation et d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique ;

CONSIDÉRANT QUE la nature urgente des travaux requiert une intervention dans les meilleurs délais ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à une analyse des ressources disponibles auprès des entreprises locales en tenant compte notamment des taux proposés, de la disponibilité des équipements, de la capacité d'intervention ;

CONSIDÉRANT QU'après analyse des taux horaire et du coût des matériaux granulaires, l'offre du Groupe SRV répond le mieux aux besoins de la Municipalité et représente l'option la plus avantageuse dans les circonstances ;

CONSIDÉRANT QUE le montant estimé pour les travaux est d'environ 25 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Anctil

APPUYÉ PAR le conseiller Hervé Gaudreault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité des Bergeronnes octroie au Groupe SRV le contrat pour la réalisation des travaux de réfection et de stabilisation du talus situé sur la rue Otis ;

QUE les travaux soient réalisés selon les besoins identifiés par la Municipalité et en fonction des taux convenus entre les parties ;

QUE la direction générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à la réalisation de ce contrat ;

QUE les dépenses reliées à ces travaux soient prises à même le fonds carrière et sablière ;

26-07-5086

Corporation B.E.S.T. Golf de Tadoussac – Partenariat publicitaire avec le Club de golf Tadoussac saison 2026

CONSIDÉRANT la demande de partenariat publicitaire transmise par la Corporation B.E.S.T. Golf de Tadoussac pour la saison 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE les activités du Club de golf de Tadoussac contribuent au rayonnement touristique et récréatif de la région ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes souhaite soutenir les organismes et infrastructures qui participent à la vitalité de la Haute-Côte-Nord ;



N° de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Simard
APPUYÉ PAR le conseiller Hervé Gaudreault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité des Bergeronnes accorde une contribution financière de 250 \$ à la Corporation B.E.S.T. Golf de Tadoussac dans le cadre de sa campagne de partenariat publicitaire pour la saison 2026 ;

26-07-5087

Randonnée Vélo Santé Alcoa 2026 – Demande de contribution financière

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur de la Randonnée Vélo santé d'Alcoa a l'autorisation municipale pour le passage des cyclistes sur le territoire de la municipalité jusqu'en 2027 inclusivement ;

CONSIDÉRANT QUE chaque année, la Municipalité accueille les cyclistes au bureau d'information touristique et qu'une collation santé leur est offerte ;

CONSIDÉRANT QUE le comité demande un don en argent pour la Fondation de la santé et des services sociaux de Manicouagan ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Gauthier
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité accueille les cyclistes au bureau d'information touristique et qu'une collation santé leur soit offerte ;

QUE la Municipalité offre un don de 100 \$ à la Fondation de la santé et des services sociaux de Manicouagan et que celui-ci soit remis par un représentant de la Municipalité lors de l'évènement.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Martin Simard demande la levée de la séance. Le président d'assemblée déclare la séance close à 19h30.



Luc Gilbert, maire



Nicole Maltais
Directrice générale et greffière-trésorière

